



BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n°24 du 14 juin 2012

Sommaire

Organisation générale

Cneser

Convocation

décision du 21-5-2012 (NOR : ESRS1200195S)

Mouvement du personnel

Élections

Bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel à la CAP compétente à l'égard des bibliothécaires assistants spécialisés

arrêté du 4-5-2012 (NOR : ESRH1200205A)

Informations générales

Recrutement

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe
avis du 2-6-2012 - J.O. du 2-6-2012 (NOR : MENI1223508V)

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement de deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale
avis du 12-6-2012 (NOR : MENI1200243V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand
avis du 25-5-2012 (NOR : ESRS1200196V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'école polytechnique de l'université de Nice
avis du 25-5-2012 (NOR : ESRS1200197V)

Organisation générale

Cneser

Convocation

NOR : ESRS1200195S

décision du 21-5-2012

ESR - DGESIP

Par décision du président du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire, en date du 21 mai 2012, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le **mardi 10 juillet 2012 à 9 h.**

Mouvement du personnel

Élections

Bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel à la CAP compétente à l'égard des bibliothécaires assistants spécialisés

NOR : ESRH1200205A

arrêté du 4-5-2012

ESR - DGRH

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2011-1140 du 21-9-2011 ; arrêté du 23-8-1984 modifié ; arrêté du 14-3-2012

Article 1 - Le bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des bibliothécaires assistants spécialisés prévu par l'arrêté du 14 mars 2012, est composé comme suit :

Administration :

- Madame Dominique Belascain, chef du bureau des personnels des bibliothèques, présidente ;
- Arnaud Leduc, chef de section au bureau des personnels des bibliothèques, secrétaire.

Délégué de liste :

- Arnaud Gibon, CFDT ;
- Christine Hauchecorne, SNPRES-FO et FNEC-FP FO ;
- Evelyne Martelat, CGT Culture et FERC-SUP CGT ;
- Georges Nezha , SNPTES-Unsa ;
- Hervé Petit, SNASUB- FSU.

Article 2 - Le bureau de vote central pour l'élection susmentionnée se réunira le 21 juin 2012 au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, sous direction de la gestion des carrières, bureau des personnels des bibliothèques (DGRH C2-3), 72, rue Regnault 75013 Paris (3ème étage, salle 350).

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mai 2012

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Informations générales

Recrutement

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe

NOR : MEN11223508V

avis du 2-6-2012 - J.O. du 2-6-2012

MEN - IGAENR

Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche procèdent au recrutement d'un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe.

Conformément aux dispositions de l'article 5 I B et III du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, les inspecteurs généraux de première classe sont choisis parmi :

« 1° Les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, les recteurs d'académie, les délégués ministériels et interministériels ;

2° Les chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales de l'État ;

3° Les autres fonctionnaires occupant ou ayant occupé un emploi fonctionnel doté d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B et justifiant d'une durée minimale de service dans cet emploi de trois ans. »

Il est précisé que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées au ministère de l'éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement de deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MEN11200243V

avis du 12-6-2012

MEN - IG

Le ministre de l'éducation nationale, conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale pour les profils suivants :

- Profil A : Éducation physique et sportive
- Profil B : Sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées

L'exercice des missions de l'inspection générale exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur discipline ou spécialité et qu'ils possèdent une parfaite connaissance de l'institution éducative et des différents niveaux d'enseignement, de l'école aux formations post-baccalauréat.

Sont notamment prises en compte les expériences acquises aux niveaux français, européen et international dans les domaines de :

- l'évaluation des écoles et établissements, des formations, des pratiques et méthodes d'enseignement ;
- l'enseignement et l'évaluation par compétence ;
- la formation et l'évaluation des personnels de l'éducation nationale ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- les relations de l'éducation nationale avec les autres départements ministériels, les collectivités territoriales, les milieux professionnels et les entreprises.

Une attention particulière est accordée à l'expertise acquise dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans le domaine de l'enseignement primaire, dans celui de l'accompagnement personnalisé des élèves ainsi que dans la formation initiale et continue des professeurs.

Les conditions requises des candidats sont ainsi définies à l'article 8 du décret du 9 novembre 1989 mentionné ci-dessus :

« Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômes arrêtée par le ministre ;
- b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale. »

Il est précisé par ailleurs que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'éducation nationale est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants (feuillet uniquement recto) :

1. une lettre indiquant explicitement le profil concerné et motivant la candidature ;
2. une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
3. un curriculum vitae sur l'ensemble de la carrière ;

4. la liste des travaux et publications ;

5. le cas échéant, des rapports d'inspection et appréciations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé par voie postale au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

La date limite d'envoi des dossiers est impérativement fixée au vendredi 31 août 2012 inclus (le cachet de la poste faisant foi).

Annexe

Notice individuelle de candidature

Ministère de l'éducation nationale
Inspection générale de l'éducation nationale

Juin 2012

à compléter

Profil n° : (1)

M., Mme (2)

Nom de famille (3) :

Nom d'usage (3) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

Titres universitaires et diplômes :

Corps :

Grade :

Échelon :

Joindre obligatoirement une copie du dernier arrêté de classement dans le grade.

Date de nomination en qualité de fonctionnaire titulaire de catégorie A de l'éducation nationale :

Date de nomination dans le grade actuellement détenu :

Discipline ou spécialité :

Fonctions ou emploi actuellement exercés :

Établissement d'exercice :

Précédente(s) candidature(s) - indiquer l'année :

(1) Indiquer le profil choisi et remplir une notice par profil.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) Écrire en lettres capitales.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand

NOR : ESRS1200196V

avis du 25-5-2012

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF) sont déclarées vacantes au 1er juillet 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-641 du 14 mars 1986, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école. Il est nommé par la ministre chargée de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'administration de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la directrice, ENSCCF, Ensemble scientifique des Cézéaux, 24, avenue des Landais - BP 187 - 63174 Aubière cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école polytechnique de l'université de Nice

NOR : ESRS1200197V

avis du 25-5-2012

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'école polytechnique de l'université de Nice sont déclarées vacantes au 1^{er} septembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par la ministre chargée de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, un exemplaire papier et un exemplaire sous format électronique (à l'adresse suivante : cabinet@unice.fr), comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la présidente de l'université de Nice-Sophia Antipolis, cabinet du président, parc Valrose, BP 2135 - 06103 Nice cedex 2.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.